



Paris, le 18 avril 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**SUITE AU DEPLACEMENT DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A VERSAILLES
SUR LE « ROLE ECONOMIQUE DES PROFESSIONS LIBERALES »,**

**L'UNAPL ANNONCE LES 1ères ASSISES DES PROFESSIONS LIBERALES LE
12 DECEMBRE 2011 A PARIS**

Les 1ères Assises des Professions Libérales

David Gordon-Krief, Président de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL), lancera les **1ères Assises des Professions Libérales** le 12 décembre 2011 au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE).

Cet événement qui réunira l'ensemble des professionnels libéraux sera la conclusion du Tour de France des Professions Libérales qui se tient dans une quinzaine de villes à travers toute la France, et dont la prochaine étape aura lieu à Nancy le 28 avril prochain en présence de Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation. L'objectif est de susciter des échanges entre différentes personnalités de la sphère publique et les principaux représentants des professions libérales sur les grandes questions d'emploi, de travail, de vitalité des territoires, de dépendance notamment.

Des mesures concrètes pour les Professions Libérales

Le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a effectué mardi 12 avril à Versailles un déplacement exclusivement dédié à l'activité libérale et au rôle économique des professions libérales, acteurs de croissance.

Le chef de l'Etat, qui a déclaré que les professions libérales représentaient « un enjeu majeur pour la croissance économique » et que leurs relations avec l'administration nécessitaient « une révolution complète », a annoncé **une série de mesures concrètes**.

Il a ainsi été question **d'aides à l'installation et à la création d'entreprises libérales**, qui seront favorisées par la mise en place progressive du **Guichet Unique** pour les créateurs d'entreprise. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des initiatives d'information et d'accompagnement d'ores et déjà menées par l'UNAPL, et notamment **les Maisons de Professions Libérales**, dont la création est encouragée dans tous les départements pour accompagner des professionnels libéraux.

Par ailleurs, afin d'alléger les démarches des professionnels libéraux de nombreux dispositifs sont prévus, tels **la création d'un simulateur de cotisations sociales, l'avancement du calendrier des charges sociales et la création d'un coffre-fort numérique** centralisant les quelques 70 déclarations nécessaires actuellement.

Le Président de la République a également souhaité que l'UNAPL, par l'intermédiaire de ses syndicats, formule au Gouvernement des propositions concrètes en matière de simplification afin d'améliorer considérablement l'activité libérale. Il lui a d'ores et déjà donné rendez-vous le semestre prochain pour une nouvelle rencontre. **Ce rendez-vous, programmé en décembre prochain, permettra à l'UNAPL de dresser le bilan des nombreuses actions entreprises depuis plusieurs mois.**

L'UNAPL se réjouit non seulement de la considération dont le Président de la République a fait preuve à l'égard des professions libérales mais est également déterminée à avancer sur les nombreuses annonces qui ont été faites et qui concernent les grands chantiers sur lesquels les professionnels libéraux sont mobilisés.

Cette mise à l'honneur historique est le résultat d'un travail remarquable que l'ensemble des syndicats membres de l'UNAPL effectue au quotidien depuis de nombreuses années. Consciente de l'importance de ses structures dans son action politique et sociale, l'UNAPL tient à saluer ces mesures transversales qui constituent de véritables avancées pour l'activité libérale et demeure solidaire de l'action responsable de ses syndicats membres.

L'UNAPL

Créée en 1977, reconnue comme organisation représentative d'employeurs depuis 1997, l'UNAPL a pour objet la défense, la promotion et la représentation des professions libérales. Forte de ses 65 organisations membres du droit, de la santé, de la technique et du cadre de vie, et représentative des secteurs et des activités de 850.000 professionnels (plus du quart des entreprises françaises) employant près de 2 millions de salariés (10% de l'emploi national total), l'UNAPL œuvre pour que l'exercice libéral soit pris en compte dans toutes les évolutions juridiques, fiscales et sociales françaises et européennes.

www.unapl.org

Contact presse :

Agence Albertine & Media

01 48 24 04 50

Patricia Chapelotte / Sandie Hamon

p.chapelotte@albertine-media.fr / s.hamon@albertine-media.fr